

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

FOCI TENERAS LVX

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin
sur le territoire de la commune de
Thônex

du 12 juin 1984

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Thônex, du 17 mai
1984 ;

vu le préavis de la commission cantonale de nomencla-
ture ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la
numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

A R R E T E

Il est donné le nom de :

CV59544 - Chemin Jules-DUFRESNE

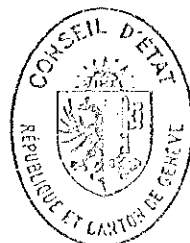
à la nouvelle artère desservant un lotissement de villas, partant du che-
min du Bois-des-Arts, sans issue.

Ce nom est donné en hommage à M. Jules DUFRESNE, premier maire de la commune
de Thônex, de 1869 à 1874.

cette dénomination entrera en vigueur le 1er octobre 1984.

Communiqué à :

| | |
|--------------|-------|
| Intérieur | 7 ex. |
| Finances | 1 ex. |
| Police | 2 ex. |
| Travaux | 3 ex. |
| Chancellerie | 1 ex. |
| Sautier | 3 ex. |



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

D. Haenni